



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Defense et usage

Question écrite n° 17939

### Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la francophonie sur les reflexions et propositions du secretaire perpetuel de l'Academie francaise a l'egard du maintien et du developpement du rayonnement de la langue francaise. Analysant, a juste titre, le contexte dans lequel evolue toute langue tant par des apports interieurs qu'exterieurs, il souligne le role devolu a l'Academie francaise qui, des 1635, avait mission de « donner des regles certaines a notre langue ». On ne peut donc que s'etonner que cette institution soit si peu consultee par les pouvoirs publics, le plus recent exemple etant celui de la publication d'un « dictionnaire des termes officiels de la langue francaise » qui a suscite des critiques justifiees alors qu'il existe, pour constater l'usage de la langue francaise, une instance legalement et seculairement etablie, l'Academie, qui y contribue notamment par la publication renouvelee de son dictionnaire. Il lui demande de lui preciser s'il ne lui semble pas opportun de cesser de multiplier les instances de reflexion, de faire d'abord appel, pour s'occuper de la langue francaise, a « une institution vraiment officielle celle-la, que l'on brocarde par habitude, mais qui, tous comptes faits, ne s'en tire pas trop mal, et a moindre frais pour l'Etat » (Le Figaro - 4 aout 1994).

### Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la francophonie remercie l'honorable parlementaire de l'interroger sur les propositions du secretaire perpetuel de l'Academie francaise sur le role que pourrait jouer l'Academie. Le ministre partage totalement le point de vue exprime par M. Maurice Druon et par le parlementaire. C'est a juste titre que l'on a pu regretter que l'Academie ne soit pas mieux associee a la creation terminologique. Le ministre a ete le premier a le regretter. Il convient toutefois de replacer la question dans son contexte historique. Il est exact que l'Academie, depuis sa charte de 1635 est l'autorite la plus legitime pour fixer l'usage, donner a la langue des regles certaines et la rendre apte a exprimer les sciences et les techniques. Malheureusement, des les debuts de son existence, l'Academie s'est detournee d'une partie de sa mission : en effet, elle s'est limitee a la langue des ecrivains, negligant le vocabulaire technique si bien que, des la fin du XVIIe siecle, d'autres auteurs (Furetiere notamment) ont du completer le dictionnaire de l'Academie. Or, le probleme de la terminologie ne se pose que dans ces domaines ou le dictionnaire de l'Academie, de parution irreguliere, est muet. Chaque annee, la langue francaise s'enrichit de 10 000 termes nouveaux essentiellement techniques. Comment le dictionnaire de l'Academie pourrait-il suivre ce mouvement ? L'Academie, gardienne de l'usage, doit-elle s'exprimer sur des milliers de termes techniques pour lesquels la notion d'usage n'a pas grand sens. La question est delicate et merite un examen approfondi. En 1972, lors de la creation des commissions de terminologie, le choix avait ete fait d'enteriner cette distinction entre vocabulaire general et vocabulaire technique et de creer des mecanismes d'enrichissement de la langue autonomes par rapport a l'Academie, qui a toutefois toujours ete consultee. Le ministre de la culture et de la francophonie est partisan d'une modification du decret de 1986 permettant de mieux associer l'Academie a la creation terminologique tout en tenant compte des specificites du vocabulaire technique.

### Données clés

**Auteur :** [M. Deprez Léonce](#)

**Circonscription** : - UDF

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 17939

**Rubrique** : Langue française

**Ministère interrogé** : culture et francophonie

**Ministère attributaire** : culture et francophonie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 5 septembre 1994, page 4425

**Réponse publiée le** : 17 octobre 1994, page 5157